Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260605-DCM_05062026_15-DE

Bordereau de signature

DCM_05062026_15

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	09/06/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	11/06/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Jacky LECHÂBLE (Maire , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 20 mai 2026 à 15:13 au 20 mai 2029 à 15:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	11/06/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260605-DCM_05062026_15-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 26

Le vendredi 5 juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Bernard BOUFFART, Linda BOURVIC, Franck CHARON, Jérôme CHOPIN, Julien FESSART, Christophe LAINÉ, Céline LÉPINE, Patrice MELOT, Michel MERCIER, Elodie RAYMOND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Ewen CORNU (pouvoir à Linda BOURVIC), Sandrine BOUCARD (pouvoir à Elodie RAYMOND), Sylvie FILATRE (pouvoir à Bernard BOUFFART), Catherine GUIBERT, Sylviane GUILLOT (pouvoir à Katell BEUCHER), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sunita LE ROUX), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Sandrine LELIÈVRE (pouvoir à Sébastien CHANCEREL), Léna MONNIER (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES), Thierry ROLLAND (pouvoir à Jacky LECHÂBLE)

Secrétaire de séance : Madame Linda BOURVIC

2026-05/06-15 RH/Création d'emplois pour donner suite aux avancements de grade

Monsieur le Maire présente que conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité en établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. L'emploi d'origine sera supprimé lors d'un prochain Conseil Municipal après avis du Comité Social Territorial.

Dans le but de mettre en adéquation le temps de travail d'une ATSEM et le temps scolaire, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail de 28.83h à 30h annualisées.
L'emploi d'origine sera supprimé lors d'un prochain Conseil Municipal après avis du Comité Social Territorial.

Il est proposé au Conseil Municipal la création des postes suivants :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260605-DCM_05062026_15-DE

Effectifs	Temps de travail (en centième)	Postes à créer	Grades des postes à créer	A compter du	Observations
1	35h annualisées	Adjoint au responsable du restaurant scolaire	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe **Adjoint technique principal de 1ère classe**	1er juillet 2026	Création du poste dans le cadre d'un avancement de grade
1	35h	Agent en charge de la voirie et des espaces vert	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe **Adjoint technique principal de 1ère classe**		Création du poste dans le cadre d'un avancement de grade
1	35h	Chef d'équipe espaces verts	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe **Adjoint technique principal de 1ère classe**		Création du poste dans le cadre d'un avancement de grade
1	30h annualisées	ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe **ATSEM principal de 1ère classe**		Création du poste dans le cadre d'une augmentation du temps de travail (ancien poste à 28.83h)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- **De créer** les quatre postes tels que présentés ci-dessus
- **De modifier** le tableau des emplois permanents en conséquence
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants
- **D'autoriser** le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance
Linda BOURVIC